

Séance du :

22/04/2026

Date de la convocation :

15/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_30	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à 14h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandrine - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick
GAYMARD Marie-José - BRUN Jérôme - GARIBAL Alexa - COUX Magali et TROIN François

Absent excusé : Monsieur Laurent CAMOIN ayant donné procuration à Mme Alexa GARIBAL

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 2 Places de Stationnement dans la Rue de la Bourgade

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part des gérants du Café de France qui souhaiteraient occuper 2 emplacements de stationnement face à l'établissement, durant la période estivale, du 01 mai 2026 au 30 septembre 2026.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **DE REPONDRE** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 2 place de stationnement face au Café de France, dans la rue de la Bourgade, du 01 mai 2026 au 30 septembre 2026.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 2 places à **CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M.et Mme GARIBAL, propriétaires du Café de France.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **28 AVR. 2026**
et publication le: **28 AVR. 2026**

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

